Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue lundi le 2 mai 2022, à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
	MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2022-05-02-001 **Ouverture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

L'ouverture de l'assemblée à19h31.

Adoptée à l'unanimité

2020-05-02-002 **Demande de dérogation mineure DM2022-04, lot # 6 008 644, situé sur la 20e Avenue**

Nature de la demande : Le propriétaire du lot 6 008 644, situé sur la 20e avenue, veut construire une habitation unifamiliale qui aura pour effet de réduire la superficie du bâtiment principal à 59.19 mètres carrés. Selon le règlement de zonage #401, annexe A, grille des usages et des normes de la zone RCZ-8, la superficie minimale du bâtiment principal doit être de 60 mètres carrés.

Considérant **qu'**il s'agit d'une dérogation de 0.81 mètres carrés;

Considérant **que** ce lot est en grande partie en zone inondable;

Considérant **que** de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

Considérant **que** d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2020-05-02-003 **Demande de dérogation mineure DM2022-05, Lot # 4 564 728, situé au 18, 47e Avenue**

Nature de la demande : Le propriétaire du lot 4 564 728, situé au 18, 47e avenue, veut réaliser un agrandissement du bâtiment principal qui aura pour effet de réduire la marge avant minimale à 3.98 mètres. Selon le règlement de zonage #401, annexe A, grille des usages et des normes de la zone RCZ-2, la marge avant minimale est de 8 mètres.

Considérant **que** la marge avant actuelle est de 6.41 mètres;

Considérant **que** ce lot est en grande partie en zone inondable;

Considérant **que** l'agrandissement projeté se fera sur la galerie existante;

Considérant **que** de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

Considérant **que** d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2020-05-02-004 **Demande de dérogation mineure DM2022-06, Lot # 6 461 955, situé rue Claude**

Nature de la demande : Le propriétaire du lot 6 461 955, situé sur la rue Claude, veut construire une habitation unifamiliale qui aura pour effet de réduire la marge avant à 7.31 mètres avec l'empiètement de la galerie de 1.21 mètre et de réduire la marge arrière à 2.74 mètres avec l'empiètement de la galerie de 1.82 mètres. Selon le règlement de zonage #401, annexe A, grille des usages et des normes de la zone R-3, la marge avant minimale doit être de 8 mètres et que la marge arrière minimale doit être de 5 mètres.

Considérant **qu'**il s'agit d'une dérogation de 0.69 mètre avec un empiètement de la galerie de 1.21 mètre pour la marge avant;

Considérant **qu'**il s'agit d'une dérogation de 2.26 mètres avec un empiètement de la galerie de 1.82 mètre pour la marge arrière;

Considérant **que** le projet pourrait être modifié afin de respecter les normes minimales;

Considérant **que** l'opération cadastrale réalisée en 2021 est conforme aux exigences du règlement de lotissement #402;

Considérant **que** d'accepter cette dérogation pourrait causer préjudice aux prochaines demandes;

Recommandations du CCU défavorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2022-05-02-005 **Fermeture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par M. Jacques Malouin :

La fermeture de l'assemblée à 19h32.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier